



### Séance du jeudi 28 mars 2024

Nombre de délégués :  
titulaires

- Présent(e)s : 12 (dont 1  
DS)

- Pouvoirs : 4

- Excusé(e)s : 6

- Absent(e)s non  
excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BLANC Maurice (suppléant GAT Thierry) ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

BALLESIO Pierre donne pouvoir à Michel BOULUD ; BONNEFOY Mireille donne pouvoir à ROCAVIVES Jean-Luc ; CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian ; SUBRA Cécile donne pouvoir à VARIGNY Nicolas

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2024-010 du comité syndical</b>	<b>Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023</b>
---	---

**Vu** les délibérations du SMAAVO n°2024-009 approuvant les comptes administratifs 2023, du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe des Compétences Complémentaires à la GEMAPI,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Syndical du 15 mars 2024,

**Vu** les instructions budgétaires et comptables M4 et M14,

Les instructions budgétaires et comptables M4 ou M14 prévoient qu'après l'approbation du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté :

- en priorité, en réserve (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent. Elle correspond à la somme du déficit d'investissement constaté et du solde des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve (investissement).

Le Président propose l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

**Budget Principal Assainissement :**

Résultat cumulé 2023 section d'exploitation (A)	+ 638 319.41 €
Résultat cumulé 2023 section d'investissement (B)	+ 345 081.03 €
Restes à réaliser 2023 dépenses (C)	- 100 059.88 €
Restes à réaliser 2023 recettes (D)	+ 55 000.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 638 319.41 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	+ 345 081.03 €

**Budget Annexe SPANC :**

Résultat cumulé 2023 section d'exploitation (A)	+ 11 636.51€
Résultat cumulé 2023 section d'investissement (B)	- 405.50 €
Restes à réaliser 2023 dépenses (C)	0,00 €
Restes à réaliser 2023 recettes (D)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	+ 405.50 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 11 231.01 €
Reprise résultat d'investissement au compte D001 « résultat d'investissement reporté »	- 405.50 €

**Budget Annexe GEMAPI :**

Résultat cumulé 2023 section d'exploitation (A)	+ 12 431.26 €
Résultat cumulé 2023 section d'investissement (B)	+ 128 204.73 €
Restes à réaliser 2023 dépenses (C)	- 237 353.00 €
Restes à réaliser 2023 recettes (D)	+ 99 173.75 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	+ 9 974.52 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 2 456.74 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001« résultat d'investissement reporté »	+ 128 204.73 €

**Budget Annexe Compétences Complémentaires à la GEMAPI :**

Résultat cumulé 2023 section d'exploitation (A)	+ 306 378.55 €
Résultat cumulé 2023 section d'investissement (B)	- 233 228.97 €
Restes à réaliser 2023 dépenses (C)	- 49 220.40 €
Restes à réaliser 2023 recettes (D)	+ 78 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	+ 204 449.37 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 101 929.18 €
Reprise résultat d'investissement au compte D001« résultat d'investissement reporté »	- 233 228.97 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **AFFECTE** le résultat excédentaire d'exploitation 2023 du budget principal assainissement comme suit :
  - + 638 319.41 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- **AFFECTE le résultat excédentaire d'exploitation 2023 du budget annexe SPANC comme suit :**
  - + 11 231.01 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
  - + 405.50 € au compte 1068
- **AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 du budget annexe GEMAPI comme suit :**
  - + 2 456.74 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
  - + 9 974.52 € au compte 1068
- **AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 du budget annexe des compétences complémentaires GEMAPI comme suit :**
  - + 101 929.18 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
  - + 204 449.37 € au compte 1068

Télétransmise en Préfecture le  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

